



N° 20-3

SAISON 20-21

DEMANDE DE MUTATION**ORDINAIRE****EXCEPTIONNELLE** Du 15 mai au 15 juin inclus Du 11 juillet au 31 mars inclus Joueur devant figurer sur une liste de Pro A ou Pro B. Du 15 mai au 14 août inclus Joueur devant figurer sur une liste de Pro A ou Pro B. Du 15 août au 31 octobre inclus

Le classement à retenir pour le paiement des droits est celui en vigueur à la date de la demande de mutation

Cet imprimé dûment rempli, doit être remis au responsable du club recevant. Celui-ci saisira ensuite la demande via l'espace "monclub".

La date retenue pour la demande sera celle de la saisie.

Association pour laquelle le joueur sollicite la mutationNuméro Intitulé **Informations joueur**N° de licence Sexe Nom Prénom Nationalité Classement ou n° Pts Le joueur intègre-t-il pour la première fois une structure fédérale d'entraînement? Oui NonSi oui, laquelle **Cadre à remplir si le joueur ne dispose pas d'une licence à la FFTT**Date de naissance (*) Adresse (*) Téléphone Portable Adresse mail (*) **Association ou pays quitté**Numéro Intitulé Contact mail De la ligue **Indemnité de formation : les classements pris en compte sont ceux de la saison 2020-2021.**

Le prix du point servant au calcul de l'indemnité est :

Messieurs	N° 1 à 20 41,00 €	N° 21 à 100 28,90 €	N° 101 et plus 24,60 €	17 et plus 21,80 €	13 à 16 15,60 €	11 à 12 10,40 €
Dames	N° 1 à 20 33,60 €	N° 21 à 100 23,50 €	N° 101 et plus 21,00 €	13 et plus 18,10 €	9 à 12 14,10 €	7 à 8 9,00 €

Procédure d'application : Règlements administratifs -Titre II - Chap. 2 - "LES MUTATIONS"

En cas de mutation exceptionnelle, précisez le cas et joignez les justificatifs nécessaires

- Raison professionnelle
- Changement de centre scolaire ou universitaire
- Mise à la retraite
- Demandeur d'emploi
- Déménagement
- Joker médical (en PRO)
- Suite à dissolution de l'association
- Autre cas : _____

Date et signature du joueur.
Si le joueur est mineur, signature des parents ou du tuteur légal.